



21 novembre 2023

(23-7845)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE LMR ET DE PESTICIDES –
PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 448: LMR DE L'UE POUR L'ALPHA
CYPERMÉTHRINE, LA BUPROFÉZINE, LE CHLOROTHALONIL, LE CHLORPYRIFOS,
LE CHLORPYRIFOS MÉTHYL, LE DIFLUBENZURON, L'ÉTHOXYLSULFURON, LE
GLUFOSINATE, L'IMAZALIL, L'IOXYNIL, L'IPRODIONE, LE MANCOZÈBE,
LE MOLINATE, LE PICOXYSTROBINE ET LE TÉPRALOXYDIM**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 20 novembre 2023, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du 15 au 17 novembre 2023 du Comité SPS de l'OMC et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis, comme un certain nombre d'autres Membres, continuent d'exprimer des préoccupations quant aux décisions prises par l'Union européenne concernant l'approbation des pesticides et le renouvellement de leur approbation et quant aux obstacles systémiques au commerce engendrés par le retrait des limites maximales de résidus de pesticides (LMR) qui s'en est suivi, ou par leur réduction au seuil de quantification, sur la base de l'incertitude et de preuves scientifiques insuffisantes.
2. Nous rappelons à l'Union européenne que les mesures SPS doivent être fondées sur les sciences et les risques et ne doivent être imposées que si elles sont nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux. Si les mesures SPS sont justifiées et nécessaires, elle doivent être imposées de la manière la moins restrictive possible pour le commerce.
3. Les États-Unis ont également pris note des récentes réductions des LMR de l'UE à des niveaux bien inférieurs à la limite de détermination par défaut actuelle de l'Union européenne de 0,01 partie par million (p.p.m.). Les États-Unis sont préoccupés par le fait que les efforts de l'Union européenne visant à abaisser les LMR à des niveaux allant de 0,001 p.p.m. à 0,005 p.p.m. pourraient être plus restrictifs pour le commerce qu'il n'est nécessaire pour atteindre le niveau de protection de l'UE. Ils sont également préoccupés par le fait que de telles réductions des LMR puissent avoir des effets négatifs inutiles sur le commerce agricole et perturber les échanges en raison, en partie, de résultats d'analyse de résidus inexacts, d'une contamination croisée ou d'autres raisons indépendantes de la volonté des producteurs ou des exportateurs.
4. Nous demandons à l'Union européenne de conserver les LMR existantes pour les substances actives qui ne comportent pas de risques inacceptables connus en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de réaliser une évaluation des risques complète pour chaque LMR avant toute réduction ou retrait de LMR projetés et d'effectuer un examen fondé sur la science des demandes de tolérance à l'importation sur la base des risques alimentaires pour les consommateurs qui soit conforme aux orientations et normes du Codex.
5. Nous demandons en outre à l'Union européenne de conserver les LMR existantes tant que les tolérances à l'importation sont examinées. Le manque de prévisibilité qui résulte de l'examen au cas par cas des demandes de tolérances à l'importation accroît inutilement l'incertitude des agriculteurs du monde entier et limite leur capacité de protection de leurs cultures contre les organismes nuisibles et les maladies.

6. Nous notons à nouveau que l'utilisation continue d'autorisations d'urgence par les États membres de l'UE reflète la dure réalité à laquelle sont confrontés les agriculteurs qui n'ont pas de solutions de remplacement efficaces et économiques pour la protection des cultures et souligne le fort besoin de protection des cultures contre la pression nuisible exercée par les parasites et les maladies.

7. Des agriculteurs de l'Union européenne et du monde entier comptent sur l'accès à la gamme complète d'outils et de technologies disponibles pour la production agricole et ces outils sont essentiels pour atténuer les risques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et lutter contre la pauvreté. L'approche systématique des réductions de LMR fondées sur l'incertitude suivie par l'Union européenne compromet la promotion de bonnes pratiques agricoles, accroît le risque de résistance des insectes et des maladies et fait abstraction des répercussions de l'évolution de la pression exercée par les parasites et les maladies dans un contexte d'intensification des changements climatiques.

8. Les producteurs agricoles doivent pouvoir utiliser une gamme complète de pesticides ayant fait l'objet d'une évaluation approfondie et dont l'utilisation est autorisée par les autorités nationales compétentes afin que les secteurs agricoles et communautés agricoles soient plus résilients. L'utilisation de ces produits permet d'accroître les rendements et la productivité tout en limitant également les pertes après récoltes et en réduisant le gaspillage alimentaire inutile.

9. Nos cultivateurs et transformateurs sont de plus en plus préoccupés par le fait que l'Union européenne continue de mettre en œuvre des mesures de transition qui ne prévoient pas suffisamment de temps pour permettre à des produits agricoles produits légalement d'être commercialisés et vendus, et qui semblent favoriser les produits nationaux de l'UE par rapport aux produits importés. Nous demandons à l'Union européenne d'envisager des approches plus équitables et plus souples pour faire appliquer les LMR et d'adopter les pratiques les moins restrictives possibles pour le commerce afin de permettre aux produits alimentaires produits légalement et qui respectent les LMR applicables au moment de l'utilisation du pesticide d'avoir suffisamment de temps pour se déplacer dans la chaîne d'approvisionnement.

10. Des systèmes de réglementation qui fonctionnent bien, qui sont objectifs et fondés sur la science protègent les consommateurs et sont essentiels pour les commerce.

11. En ces temps d'augmentation de l'insécurité alimentaire mondiale et de défis mondiaux imprévus liés aux modifications du climat et des maladies, nous invitons instamment l'Union européenne à reconnaître que ses approches réglementaires concernant les pesticides sont de plus en plus éloignées de celles de presque tous les autres Membres de l'OMC, et à prendre sérieusement en considération les préoccupations que de nombreux Membres de l'OMC soulèvent depuis des années.
